

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 13

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Thierry Rutgé, Mireille Berthuin, Anne Izabelle, Caroline Driol, Dominique Capron, Antoine Crezé, Frédéric Géromin, Astrid Bouchard

Procurations : Cathy Peloso à Astrid Bouchard

Absents : Christophe Corbet, Stéphane Mastropietro

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 10 novembre 2023

DELIBERATION N°4

Objet : Demande d'aide au titre de la Dotation Territoriale du Département de l'Isère et du Fonds de soutien aux petites communes du Grésivaudan pour des travaux de réfection de voirie

Madame la Maire expose au Conseil municipal les projets de réfection de voirie à prévoir sur les routes communales, à savoir :

Description des travaux	Montant estimatif HT
Travaux sur chemin du Tort	10 400 €
Travaux sur route du Mont	6 082,28 €
Travaux sur Route du Sauzet	50 926,4 €
Plateforme Le Cornet	6 315 €
Plateforme Les Guimets	6 675 €
TOTAL	80 398,68 €

Le plan de financement est établi comme suit :

Financement	Montant de la subvention	
Dotation Territoriale du Département	20 099,67	25%
Fonds de soutien aux petites communes du Grésivaudan	20 099,67	25%
Autofinancement	40 199,34	50%
Total	80 398,68	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame la Maire

- à solliciter l'aide du Département de l'Isère au titre de la Dotation territoriale pour un montant

- de 20 099,67 €
- à solliciter le fonds de soutien aux petites communes de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour un montant de 20 099,67 €

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 14 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Patrick Hervé



La maire
Coralie Bourdelain


